



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°107/2022
du Conseil communautaire
Séance du 27 juin 2022

Date d'envoi de la convocation = 21 juin 2022

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 50

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 21

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Sarah LEFRANC, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Jennifer OBID, Laurent OUIILLON, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Cédric CLEMENTE, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Anthony CELLIER à Jean Christian REY, Catherine CHANTRY à Laurent OUIILLON, Christine CLERC à Vincent ROUSSELOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Robert GAUTIER à Patrick PANNETIER, Claire LAPEYRONIE à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Fred MAHLER à Christophe SERRE, Stéphane MAURIN à Cédric CLEMENTE, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Gérald MISSOUR à Elian PETITJEAN, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Philippe PAQUIER à Manon CROUSIER, Catherine PECASTAING à Hervé GINOT, Jean ROCHE à Patrick PALISSE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS

Absents/Excusés : Eric AJASSE, Pascale BORDES, Alain POMMIER, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE.

Objet : J - Compte Administratif 2021 du Budget Annexe DSP Eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2021	Résultat de l'exercice 2019 repris en 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	1 892 769,23	2 176 639,11	-283 869,88	-1 230 089,73	-1 513 959,61
Fonctionnement	2 015 758,62	780 547,55	1 235 211,07	1 022 792,85	2 258 003,92
Total	3 908 527,85	2 957 186,66	951 341,19	-207 296,88	744 044,31

Le compte administratif pour le budget annexe DSP Eau pour l'exercice 2021 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 3 908 527,85 € ;
- En dépenses : 2 957 186,66 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 3,9 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 2 M€ et sont constituées principalement des ventes d'Eau appelées surtaxes et redevances afférentes pour un montant de 1,75 M€ (chapitre 70) et des locations de compteurs pour 52,9 K€ (chapitre 70).

Des transferts de résultats 2019 ont également été comptabilisés sur l'exercice 2021 pour un montant de 186,2 K€ (Pont-Saint-Esprit et La Roque-sur-Cèze).

Les recettes comprennent également l'amortissement des subventions pour 28,7 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement atteignent 1,9 M€. Elles comprennent quant à elles, les subventions de l'agence de l'eau et du département pour 86,5 K€ (chapitre 13), une opération de droit à déduction de TVA pour un montant de 122,3 K€ ainsi qu'une affectation de résultat de l'année 2020 pour 1,4 M€ (SIAEP Lirac et Maison de l'Eau notamment).

Les recettes comprennent également la dotation aux amortissements pour 251 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

B. Les dépenses : 3 M€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 780,5 K€, sont composées de :

- 151,1 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent la gestion de la compétence eau pour les communes et les anciens syndicats en DSP. Il peut être cité l'entretien et la maintenance des réseaux (52,9 K€), les prestations de services (47,9 K€) ou encore les taxes foncières pour 13,5 K€ ;
- 210 K€ au titre des charges de personnels. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi que les personnels transverses refacturés du Budget Principal ;
- 145,6 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 22,9 K€ au titre des charges exceptionnelles ;

Ces dépenses intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de la gestion de l'eau.

Enfin, il est à noter la dotation aux amortissements pour 251 K€ (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement).

Côté investissement, les dépenses atteignent 2,2 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les dépenses d'équipement et de travaux programmées en 2021 pour 1,5 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent des schémas directeurs, des travaux sur réseaux, des travaux sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers. Et ce, pour toutes les communes en DSP.
- Le remboursement du capital de la dette pour 397,9 K€ ;
- Les derniers transferts de résultats négatifs des communes pour 169,2 K€ (Pont-Saint-Esprit) ;
- L'opération du droit à déduction de TVA pour 61,1 K€ (opération spécifique présente en dépenses pour 61,1 K€ et en recettes pour 122,3 K€).

Les dépenses comprennent également l'amortissement des subventions pour 28,7 K€ (chapitre 042 en recettes de fonctionnement contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 744 044,31 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : - 1 513 959,61 € ;
- Résultat de fonctionnement : 2 258 003,92 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2021 d'un montant de 424 596,10 € en recettes et 393 494,52 € en dépenses, un excédent de financement de 775 145,89 € est constaté.

Le compte administratif 2021 du Budget Annexe DSP Eau est retracé en annexe 10.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 juin 2022,

Le Conseil communautaire décide, à la majorité ; (2 oppositions)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Eau tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 27 juin 2022.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

11 JUIL. 2022

